

Initiatives ministérielles

Je félicite le Commissaire aux traités, M. Cliff Wright, le chef de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, le premier ministre de la Saskatchewan et tous les membres des diverses autorités qui sont parties à cet accord; enfin, je vous remercie, madame la Présidente, d'avoir facilité l'étude de ce projet de loi.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, je voudrais ajouter moi aussi quelques mots pour clore le débat sur cette mesure importante.

On m'a signalé que, même si j'avais la liste sous les yeux, j'ai oublié de mentionner deux des chefs qui ont joué un rôle important pour mener ce processus à bon terme et qui résident à l'intérieur de la circonscription que je représente. Le chef Wayne Standinghorn, de la bande Sweetgrass, et le chef Blaine Favel, de la bande Poundmaker, ont joué eux aussi un rôle très actif avec leur conseil de bande dans le déroulement de ce processus.

Je me suis également rendu compte d'une chose: comme ce processus avait pris beaucoup de temps, beaucoup d'autres qui avaient représenté les membres de leur bande à titre de chef ou de conseiller tout au long de ce processus ne font plus directement partie de leur conseil de bande.

Certains chefs et certains conseillers ont décidé de ne pas se représenter à de nouvelles élections ou ont été priés par les membres de leur bande respective de prendre des vacances, comme on dit parfois ici.

Je veux donc rendre hommage à ces chefs et à ces conseillers de bande qui n'occupent plus de charge électorale au service de leur bande, mais qui ont joué un rôle important pour faire participer leur bande et les membres de leur bande à ce processus. Ils ont eu une contribution aussi grande que celle de n'importe lequel de leurs homologues encore en fonction.

Je tiens à dire en même temps que je suis bien conscient qu'il existe des conflits à l'intérieur de certaines bandes. Je sais que certaines bandes sont impatientes de régler d'autres problèmes importants, dont un que j'ai déjà mentionné, le logement, que je suis moi-même très impatient de voir régler, et je m'engage à collaborer avec les bandes, les chefs, les conseils et les membres des bandes pour contribuer à régler certains de ces problèmes non résolus dans les semaines, les mois et peut-être les années à venir.

• (1250)

La fiscalité est un autre de ces problèmes importants. Il y a encore un autre problème auquel j'accorde toute mon

attention, car on y a déjà consacré beaucoup de travail bien qu'on semble maintenant le négliger tout autant, à savoir le problème des autochtones handicapés qui vivent dans les réserves. Ces gens-là font face à des difficultés que beaucoup d'entre nous ne pourront jamais comprendre complètement. Nous devons répondre aux besoins des autochtones handicapés qui vivent dans les réserves, et y consacrer des ressources qui permettent de leur venir davantage en aide.

Je me réjouis de voir que ce processus est arrivé à son terme ici aujourd'hui et je remercie le ministre et mes collègues à la Chambre pour tout le travail qu'ils y ont consacré.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Madame la Présidente, j'ai été très heureuse de travailler en vue de l'adoption de cette importante mesure législative qu'est le projet de loi C-104. Cette mesure montre bien qu'il y a là un engagement à l'égard des terres, des ressources et de la juridiction. À mon avis, ce sont là les trois éléments fondamentaux qui conduiront les autochtones à l'autodétermination. Ce sont là les fondements de l'autonomie gouvernementale, et je veux simplement féliciter toutes ces bandes et leur souhaiter beaucoup de succès dans leurs entreprises.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je me demande s'il ne serait pas préférable pour la Chambre que nous déclarions qu'il est 13 heures et que nous commençons le débat sur le projet de loi C-103 immédiatement après la période des questions.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la suggestion du député.

Y a-t-il consentement unanime pour que nous déclarions qu'il est 13 heures?

M. Reid: Madame la Présidente, nous sommes disposés à déclarer qu'il est 13 heures. Le projet de loi que nous avons adopté ce matin est très important, et je crois que l'étude du projet de loi C-103 se fera un peu dans le même esprit. Comme nous voulons le renvoyer à un comité, je crois qu'il y aura un seul orateur pour chaque parti, et nous pourrions ensuite passer au prochain article à l'ordre du jour.